

Un Protocole unilatéral sur la mobilité : le SNCTA appelle à la grève



Face au déficit de contrôleurs qualifiés dans les centres du Nord, la DGAC annonce vouloir imposer des mesures de rétention aux contrôleurs aériens à la CDM de printemps, en vue de sécuriser l'effectif opérationnel pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Lors du protocole 2019 avorté, le SNCTA négociait un mécanisme d'attractivité et de fidélisation qui aurait dû aider à éviter cette situation, en sécurisant et faisant remonter les effectifs dans les centres non attractifs du Nord. Arrêtés en 2020, le SNCTA obtient la réouverture des travaux lors du CT-R DGAC du 19 juillet 2022 (voir [*Flash Info*](#)), à nouveau repoussés *in fine* aux discussions protocolaires.

N'ayant pas su apporter des réponses à la problématique globale d'effectifs, la DGAC se retrouve à annoncer la mise en œuvre de contraintes palliatives. La DGAC doit prendre ses responsabilités et mettre en place un mécanisme de fidélisation équilibré sur l'ensemble du périmètre fixé par la V0 protocolaire à savoir le CRNA Nord, le CRNA Est et Orly. Par ailleurs, ce périmètre insuffisant doit garantir un équilibre en région parisienne et être élargi pour aboutir à un mécanisme plus global dans le cadre des négociations à venir.

Le SNCTA n'acceptera pas l'application partielle d'un Protocole unilatéral déclinant en avance de phase les seules mesures de rétention. Le SNCTA appelle à la grève l'ensemble des contrôleurs aériens du CRNA Nord, du CRNA Est et d'Orly le mercredi 5 avril 2023.